

Un grand chantier d'aménagement urbain et paysager au début du XVIII^e siècle

Archéologie et histoire du jardin du château de Lunéville

Cécile Travers *Archéoverde*

44

1. La fouille a été menée d'octobre à décembre 2009 par Cécile Travers, assistée de Laura Leclerc et de Guillaume Gutel, dans le cadre de la réhabilitation du château et de ses jardins, sous la maîtrise d'œuvre de Pierre-Yves Caillaud ACMH (Caillaud, 2008). Vingt-quatre sondages ont été creusés en différents points du jardin ciblés à l'aide de la cartographie ancienne, en vue de localiser et de caractériser certains aménagements paysagers du XVIII^e siècle (Travers, 2010).
2. Réalisée par Martine Tronquart pour le Service de l'Inventaire du Patrimoine de Lorraine (Tronquart, 2005).
3. Dans les sources écrites, ce sable coloré d'origine locale est appelé « sable rouge de Chanteheu », du nom de la commune voisine où il était extrait.
4. La ville de Lunéville se situe à la confluence de deux puissantes rivières prenant leur source dans le massif des Vosges : la Meurthe et la Vezouze.
5. Pour les ducs de Lorraine, jusqu'au début du XVIII^e siècle, le château de Lunéville n'est qu'une résidence secondaire parmi d'autres, le palais ducal étant à Nancy.
6. Amédée-François Frézier, ingénieur militaire et botaniste, n'avait pas encore rapporté du Chili les fraisiers à gros fruits dont sont issues par croisements successifs les fraises que l'on mange aujourd'hui.

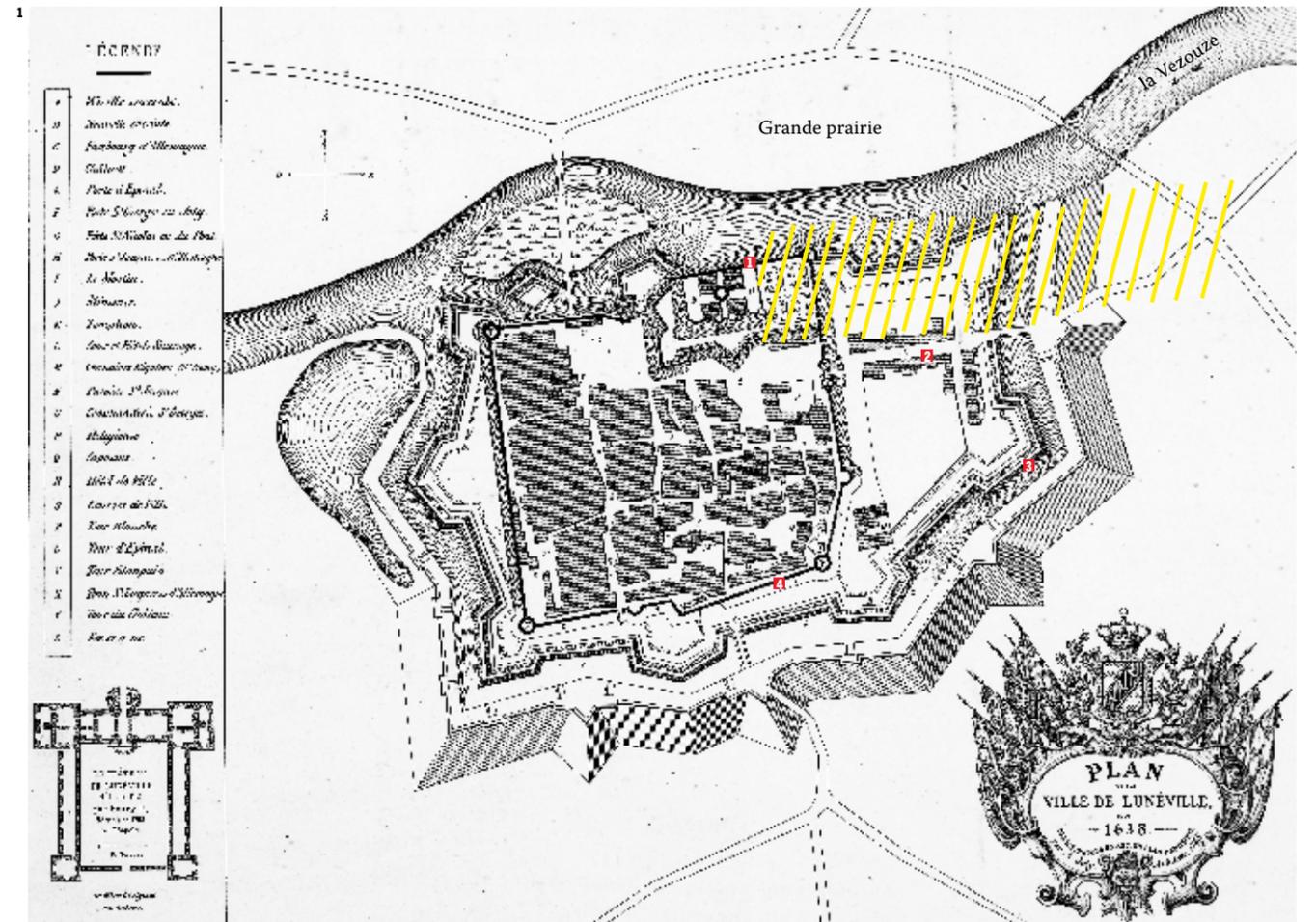
Le vaste jardin d'agrément qui participe jusqu'à nos jours de la renommée de « petit Versailles lorrain » du château de Lunéville (Meurthe-et-Moselle) est le résultat de l'annexion et de l'aménagement par Léopold I^{er} de Lorraine (1679-1729) des terrains vagues, potagers et terres cultivées de la périphérie est de la ville : il a fait l'objet d'une fouille programmée¹ qui, nourrie par les résultats d'une recherche documentaire², a permis de comprendre comment a été pensé et mis en œuvre le projet paysager.

Lorsque suite au traité de Ryswick (1697) Léopold I^{er}, âgé de 18 ans, rentre dans ses duchés et reprend possession de la Lorraine, le château de Lunéville et son environnement immédiat sont tels que les a façonnés Henri II de Lorraine (1563-1624), dernier duc régnant, aux alentours de 1612 (ill. 1). Installé sur une plateforme dominant la Vezouze, il est entouré, à l'ouest, d'une cour d'honneur ouvrant sur la ville, au sud, d'un grand potager clos de murs, et au nord, d'une « *terrasse verte* » dite aussi « *jardin vert* ». À l'est, un escalier en fer à cheval donne accès, depuis l'étage noble du château, à un petit parterre d'agrément enfermé derrière le mur d'enceinte du XI^e siècle. Bien que créé en 1620 par un certain Hector Parent, ce jardin clos possède toutes les caractéristiques d'un jardin renaissant : fermé sur lui-même, il présente une structure orthonormée et des dimensions relativement modestes.

Dans un sondage creusé à proximité de la façade est du château, a été repérée une couche de limons sableux très humifères, faisant environ 40 cm d'épaisseur et reposant sur des remblais (ill. 2). Cette terre rapportée, scellée sous environ 1,70 m de remblais du XVIII^e siècle, pourrait correspondre au substrat de plantation de cet ancien jardin, qui était donc un jardin hors-sol

aménagé sur une plateforme terrassée. La fine couche de sable rouille³ observée localement à la surface de ce sédiment humifère pourrait quant à elle être interprétée comme le reliquat d'une des allées orthonormées qui structuraient le parterre. Un sondage, en contrebas et au nord de la plateforme du château, a mis au jour une couche d'argile limono-sableuse gris foncé, parfaitement horizontale et scellée elle aussi sous des remblais du XVIII^e siècle. Avec son faciès de « vase », typique des sédiments fins et organiques déposés au fond et sur les bords d'une rivière lorsqu'elle celle-ci élargit son lit et réduit son débit, notamment à l'approche d'une confluence comme c'est le cas à Lunéville⁴, cette couche pourrait témoigner de la localisation de l'ancien lit de la rivière, ou tout du moins de sa berge marécageuse, tels qu'ils existaient à cet endroit jusqu'au début du XVIII^e siècle. En comparant son altitude avec celle de la couche de bonne terre évoquée plus haut, il apparaît que le petit jardin clos d'Henri II surplombait la Vezouze d'un peu plus de 9 m.

En 1698, Léopold n'envisage pas encore de s'installer durablement à Lunéville⁵. Il se contente dans un premier temps de rénover les dispositions intérieures du château d'Henri II et confie à un certain Yves Deshours, « directeur des jardins, parcs et jets d'eau de SAR », le soin de « faire un nouveau dessein convenable » des structures paysagères existantes. Celui-ci modifie la composition du potager, du parterre et de la « *terrasse verte* », mais ne change rien à l'organisation générale des espaces. Les archives mentionnent la fourniture de quelques 200 pieds de chêne, 15 toises de charmilles, quantité de tapis de gazon prélevés dans les prairies environnantes, ainsi que des plants de fraisiers sauvages⁶ pour le « jardin potager de Madame ».



- /// Emprise des travaux menés par Léopold à partir de 1708 pour l'implantation de son jardin
- 1 Château et jardin d'Henri II
- 2 Faubourg d'Allemagne
- 3 Enceinte 16^e ruinée
- 4 Enceinte 12^e

1. Le site du château de Lunéville à la fin du XVI^e siècle. Le château en U est implanté dans l'angle nord-est de la ville médiévale. À l'est de l'enceinte, un grand espace vierge est limité au nord par la rivière, au sud par le faubourg d'Allemagne, et, à l'est, s'étendant au-delà des ruines de l'enceinte bastionnée du XVI^e siècle – détruite en 1638, lors du siège de la ville par les Français – sur le territoire semi-rural de la ceinture verte de Lunéville.

2. Les témoins archéologiques du petit jardin clos d'Henri II et du remblaiement effectué au début du XVIII^e siècle pour constituer la nouvelle esplanade.





4. Le mur de douve sud du canal construit en 1716, mis au jour à environ 10 m du bord actuel du cours d'eau.
5. Vue du château de Lunéville avec les principaux éléments paysagers implantés au XVIII^e siècle (détail d'un tableau provenant du château d'Einville, anonyme, s. d. (seconde moitié du XVIII^e siècle), Musée de Lunéville, œuvre détruite, détail.



16. « repous, s.m., Mortier fait avec de la brique pilée et de petits plâtras. / Plâtras pilés qui servent à affermir les chemins ou à faire des aires dans les sols humides. » (Lachiver, 1997).

17. Ces talus constituent une solution technique et esthétique pour amortir la différence de niveau entre la plateforme des jardins et le canal. Ils se déployaient sur toute la longueur du parterre central et du grand bosquet nord, et étaient séparés par une allée bordée de tilleuls, dite « allée du milieu des talus », qui jouait le rôle de promenade ombragée.

mentionnent en effet les « chiensdents, chardons et mauvaises herbes » et « cailloux » qu'il a fallu enlever à cet endroit avant l'aménagement du parterre central en 1717.

Une partie de ces terrains, notamment ceux situés aux abords des deux enceintes, devaient avoir un statut plus ou moins « public » et ont pu être investis sans difficulté. En revanche, Léopold a dû rencontrer des résistances de la part des propriétaires privés, en particulier de ceux qui tiraient leur revenu des terres fertiles de la basse terrasse de la Vezouze (maraîchers ?) pour qui le préjudice était conséquent. Les sources d'archives montrent en effet que les travaux de terrassement et de plantation ont commencé alors que certains terrains n'étaient toujours pas annexés. Un premier « état et verbal des terres enclavées dans les nouveaux jardins qui sont à payer aux particuliers » est dressé en octobre 1712. Et ce n'est qu'au mois de décembre 1713 qu'est dressé « l'état des sommes qu'il convient payé à plusieurs particuliers (...) pour le prix des héritages qu'ils ont abandonné à SAR ». Dès lors, les travaux peuvent se déployer.

La mise en œuvre du projet

Les « grands remuements et transports de terre »...

Depuis une vingtaine d'années, l'archéologie des jardins a montré que la création d'un aménagement paysager s'accompagne toujours d'importants travaux de terrassement, que ce soit pour adapter/modifier la topographie originelle, pour renouveler/ créer le substrat de plantation, ou pour adapter/modifier le contexte hydrogéologique local. Les jardins du château de Lunéville n'échappent pas à cette règle. Le toisé des « grands remuements et transports de terres » de 1712, dont la réalisation se prolonge jusqu'en 1717, en est la démonstration évidente.

Ces travaux préparatoires ont tout d'abord consisté en l'enlèvement d'un certain nombre de déblais encombrant ça et là la surface du terrain : « déblais, rocailles et repoux¹⁶ » provenant de la démolition de plusieurs édifices situés en bordure sud des terrains annexés (ancienne orangerie, ancienne vénerie et plusieurs maisons particulières), « grande et haute terrasse de graviers » héritée de l'enceinte du XVI^e siècle, et « mauvaises terres, graviers et vieilles fondations de murailles » qui se trouvaient à l'emplacement du futur petit jardin à fleurs, au sud du château. Suite à cela, une quantité très importante de remblais a dû être rapportée afin de niveler le terrain – combler entre autres les trous de sablières – et créer la vaste plateforme de niveau sur laquelle allait être implanté le nouveau jardin. Ces travaux de nivellement ont principalement concerné la partie nord-est du jardin où le terrain d'origine descendait en pente douce vers la rivière. Les remblais utilisés proviennent certainement de plusieurs sources : la « grande et haute terrasse de graviers » évoquée plus haut, le creusement des fondations du château et du fossé sec de l'extrémité est du jardin, mais aussi le rabotage des alluvions

superposées de la Meurthe et de la Vezouze constituant le substrat de la partie est du jardin, dont l'analyse archéologique a montré que leur niveau avait dû être rabaisé.

Les deux talus aménagés en bordure nord de la plateforme du jardin, au niveau de la rupture de pente de la terrasse alluviale¹⁷, ont également nécessité un apport très important de remblais. Ces derniers sont très différents de ceux utilisés pour constituer la plateforme des jardins. Il s'agit de sables limono-argileux et d'argiles limono-sableuses à faciès hydromorphe chargés en graviers, typiques des alluvions récentes de la Vezouze. Ces sédiments pourraient provenir du creusement du canal.

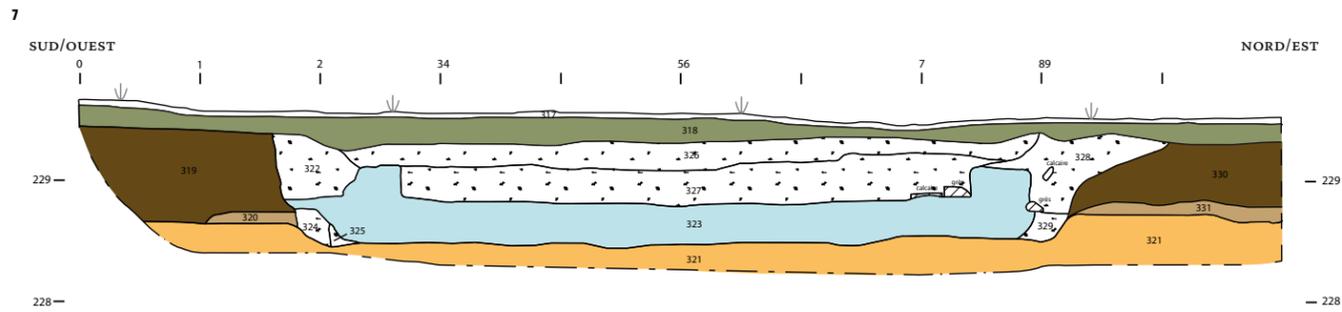
Les archives évoquent par ailleurs des transports de « bonne terre ». D'après les données de fouille, celle-ci a été rapportée aux endroits où la terre végétale faisait défaut, soit au niveau des zones remblayées – talus nord et partie nord-est de la plateforme [III. 6] – et des zones décapées – partie sud-est de la plateforme. Une grande quantité de bonne terre a dû également être employée au remplissage des tranchées de plantation des palissades et alignements d'arbres qui allaient structurer le jardin. Or, la bonne terre était un bien rare. Léopold se l'est procurée de deux façons. Tout d'abord, par la « mise en provision » systématique de la terre végétale des terrains annexés qui n'étaient pas destinés à être plantés – notamment le terrain dit le « jardin des sœurs grises » sur lequel a pris place la nouvelle aile ducale. Mais cet apport n'étant pas suffisant, au début de l'année 1715, Léopold sollicite les particuliers lunévillois et fait lever le plan de trente-cinq petits jardins afin d'« en lever la bonne terre pour la porter dans les jardins du château de Lunéville ».

Notons que ces déplacements de sédiments ont été réalisés à la main par les ouvriers journaliers de Dominique Barthélémy, Nicolas Richard et Nicolas Plaid, bourgeois de Lunéville et « entrepreneurs des transports de terres pour la construction des jardins du château », après que le terrain a été balisé à l'aide de « piquets de niveau et d'alignement » posés par un certain Lalance, « géomètre toiseur et arpenteur ».

La dernière étape de la création d'un jardin, dont cette étude montre qu'elle n'est que l'aboutissement d'une longue série d'opérations préliminaires, consiste en l'aménagement de sa partie apparente, ou, pour choisir un terme sciemment architectural, de son élévation : structures végétales, structures hydrauliques, surfaces de circulation, mobilier et décor, qui feront de cet espace le vaste jardin régulier et classique que l'on peut voir sur les plans et les tableaux du XVIII^e siècle [III. 5]. Les données de fouille, malgré le caractère très ponctuel de nos investigations, permettent de renseigner la plupart de ces aspects paysagers [III. 7].

Les structures hydrauliques

Le jardin de Léopold comportait quinze bassins, la plupart agrémentés de jets d'eau. Six d'entre eux ont donné lieu à une reconnaissance archéologique.



6. Stratigraphie du secteur nord-est de la plateforme du jardin. Constitués d'alluvions anciennes mêlées à des sédiments terreux, et comportant très peu de matériel anthropique, les remblais du XVIII^e siècle observés ici provenaient sans doute d'autres aménagements du château et de ses jardins. Afin d'éviter des coûts de transport inutiles, les matériaux prélevés d'un côté étaient si possible réutilisés sur place, selon un système judicieux de vases communicants.

7. Coupe stratigraphique du sondage réalisé dans la partie sud du grand bosquet sud. Ne subsiste que le négatif des structures hydrauliques du jardin, lesquelles ont fait l'objet d'un pillage organisé en 1766, à la mort de Stanislas Leszczyński, beau-père de Louis XV et roi de Pologne déchu résidant à Lunéville depuis 1737.

Niveau antérieurs à l'intervention de Léopold
 ■ Alluvions anciennes de la Vezouze
 ■ Alluvions anciennes pédogénétisées
 ■ Paléosol cultivé

Niveau contemporains à l'intervention de Léopold
 ■ Corroi argileux du petit bassin du Labyrinthe

Niveau postérieurs à l'intervention de Léopold
 ■ Destruction et remblaiement du bassin (1766)
 ■ Remaniement de surface (1817-1818)
 □ Niveau actuel

18. Afin d'empêcher le mur de glisser à la surface de l'argile.

19. Comme dans les jardins des villas de Pompéi, fouillés par l'archéologue américaine pionnière de l'archéologie des jardins, Wilhelmina M. F. Jashemski (1910-2007), où les ceps de vigne étaient parfaitement conservés sous les cendres du Vésuve.

20. « Si vous avez des trous et des rigoles à faire dans des terres rapportées, sablonneuses et méchantes d'elle-mêmes [sic], soit pour planter des palissades ou des rangées d'arbres, il faut faire de bonnes tranchées d'un bout à l'autre sans interruption, de 4 pieds de large et de 3 de profondeur, en un mot effondrer le terrain, et y faire apporter de la bonne terre pour en remplir la tranchée : l'on pourra dans cette terre planter hardiment les arbres, qui sans cette précaution n'y feroient que languir » (Dezallier d'Argenville, 2003, p. 331).

Tous étaient conçus selon la technique des « bassins de glaise » (Dezallier d'Argenville, 2003) : un contremur élevé contre les bords de la fosse d'implantation, un mur de douve construit sur des planches et des racinaux¹⁸, un corroi d'argile appliqué sur le fond de la fosse et entre les deux murs afin de constituer l'étanchéité du bassin, et une bande de pelouse plantée sur le pourtour du bassin pour maintenir le corroi de ceinture à l'humidité. De ces bassins ne restent que les négatifs des maçonneries et les corrois d'argile (ill. 8). Tout a été récupéré : le plomb des ajutages et des canalisations, les pierres de taille des murs de douve et des margelles, et même les petits blocs grossièrement équarris des contremurs. L'analyse archéologique a permis de comprendre qu'il existait deux types de bassins : des miroirs d'eau (Bénetière, 2000), vastes pièces d'eau peu profondes (environ 65 cm) situées dans les salles centrales des bosquets, et les réservoirs, ou viviers, bassins de plus petites dimensions mais profonds (environ 1,60 m), situés dans les salles de verdure secondaires. Les matériaux retrouvés épars dans les couches de comblement de ces bassins donnent par ailleurs une idée de leur aspect esthétique, très peu documenté par les sources d'archives : fragments de dalles de grès rouge (fond ?), blocs de grès clair (parois ?), fragments de mortier de tuileau...

Un aqueduc souterrain, maçonné en petits moellons calcaires grossièrement équarris et voûté en encorbellement, a par ailleurs été mis au jour au pied du talus nord inférieur, sous les remblais de formation de ce dernier. *A priori*, cet aqueduc abritait la conduite en bois citée dans un inventaire de 1731, qui acheminait l'eau d'une source située dans l'angle rentrant des talus vers les parties basses du château où se trouvaient les cuisines et les communs. L'eau destinée à alimenter les bassins et à faire jouer les jets d'eau venait quant à elle d'un étang situé dans la forêt de Mondon, à environ 3,5 km au sud-est du jardin. De cet étang partaient deux conduites en chêne réunies dans un aqueduc maçonné souterrain qui acheminait l'eau jusqu'à l'entrée sud située près de l'Orangerie et traversait le parterre du sud vers le nord, achevant sa course dans le canal. Ces conduites maîtresses faisaient chacune 5 pouces de diamètre intérieur (soit environ 13,5 cm), et se subdivisaient en autant de conduites de plus petit diamètre en plomb, en bois ou en terre cuite, qu'il y avait de bassins et de jets d'eau à pourvoir. Une frette en fer de 18 cm de diamètre, appelée « virolle » dans les archives, a été retrouvée dans l'un des sondages. Destinée à renforcer la liaison entre deux tuyaux de bois, cet élément provient sans doute de l'une des deux conduites maîtresses.

Les surfaces de circulation, le décor et le mobilier

D'après les sources écrites et figurées, toutes les allées du jardin étaient sablées, sauf celle dite « du milieu des talus » qui était en gazon. Seules quelques traces fugaces observées ça et là nous ont

permis de confirmer que ces allées étaient revêtues de sable rouille. Elles ont été réalisées sans sous-couche de consolidation, avec du sable fin répandu directement sur la terre, préalablement épierrée, labourée et nivelée. Le faible impact de cette technique d'aménagement sur le sous-sol, ajouté au fait que ces allées ont été plusieurs fois remaniées depuis le début du XVIII^e siècle, explique pourquoi nous n'avons retrouvé quasiment aucune trace des surfaces de circulation établies à l'époque de Léopold.

Les archives rapportent qu'une grande quantité de vases, de statues et de bancs en chênes ornait le parterre central et les salles des bosquets. L'allée basse longeant le canal était quant à elle ponctuée de caisses d'orangers peintes en vert « *a quatre couches en huile* ».

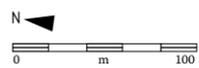
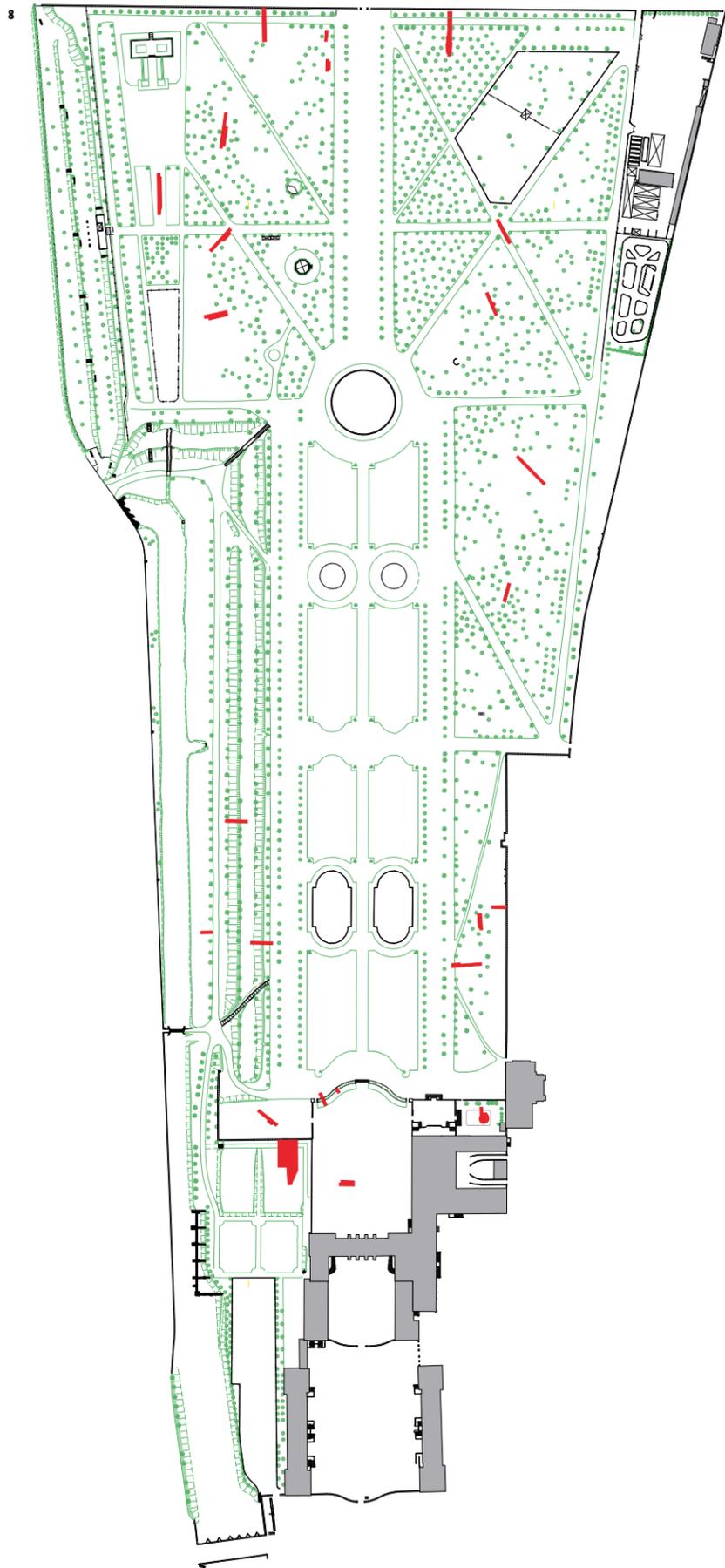
En 1753, la balustrade qui surmontait le mur de soutènement de l'esplanade et de la terrasse du Quinconce – au pied duquel se trouvait le fameux théâtre d'automates appelé « le Rocher » aménagé autour du bras sud de la croix du canal – était ornée de vases à l'antique et de statues. Quelques fragments de cette balustrade en grès se sont retrouvés, à l'issue d'une chute accidentelle – ou d'un rejet volontaire –, piégés dans les sédiments de comblement de la croix du canal où nous les avons découverts (ill. 9).

Les structures végétales

L'archéologie, sauf conditions de conservation exceptionnelles¹⁹, ne permet pas d'identifier les végétaux qui ont été plantés dans un jardin à une époque donnée. Elle peut en revanche révéler les structures de plantation et donc l'architecture du jardin, ainsi que les gestes techniques opérés par les jardiniers successifs.

Un sondage a permis de mettre au jour les tranchées de plantation de deux alignements d'arbres encadrant les tapis de gazon implantés à l'extrémité est du jardin (ill. 10). Généralement les arbres d'alignement étaient plantés dans des fosses isolées, sauf dans le cas de terrains difficiles où Dezallier d'Argenville recommande de creuser de grandes tranchées remplies de bonne terre²⁰. Manifestement les jardiniers de Léopold avaient pleinement conscience de la nature ingrate du sous-sol de cette partie du jardin. Les données de fouille montrent qu'ils ont suivi les conseils de Dezallier d'Argenville quasiment à la lettre. L'espacement entre les deux tranchées de plantation retrouvées dans ce sondage, un peu moins de 10 m (soit environ 30 pieds), correspond à la largeur des tapis de gazon tels qu'ils sont figurés sur les plans du XVIII^e siècle. Nous ignorons en revanche quelle essence d'arbre a été utilisée. Vu l'envergure de ces tranchées, il devait s'agir d'arbres relativement imposants, donc plutôt âgés. À ce propos, les archives mentionnent une « machine » conçue spécialement pour « arracher, transporter et replanter » de « gros arbres » prélevés dans les forêts environnantes, notamment des tilleuls, afin de les placer dans les jardins du château de Lunéville.

8. Plan actuel du jardin et localisation des sondages archéologiques. Le jardin que l'on observe aujourd'hui, d'une superficie de 16,5 ha, est l'héritier direct des aménagements du XVIII^e siècle.



— Jardin actuel
 ■ Bâti actuel
 ■ Sondage

21. « Pour planter les palissades, (...) l'on ouvrira à la bêche une tranchée ou rigole d'un pied de profondeur. (...) Les palissades plantées si fortes et si hautes, comme de 6 à 7 pieds, ne sont pas si sûres à la reprise, que la jeune Charmille qui est infiniment meilleure » (Dezallier d'Argenville, 2003, p. 326).

22. Analysés par Catherine Latour-Argant (Archeodunum).

23. La nature sableuse et sèche des terrains étudiés étant peu propice à la conservation des pollens, la somme pollinique des échantillons positifs est faible, et oscille entre 127 et 386.

24. En contexte de jardin, les sédiments étudiés sont la plupart du temps des sédiments rapportés. Il est donc difficile de distinguer les pollens qui se rapportent à la végétation du jardin de ceux qui relèvent du site de prélèvement.

25. Taxon à forte pollinisation, dont les pollens sont très résistants et peuvent se déplacer sur de très longues distances.

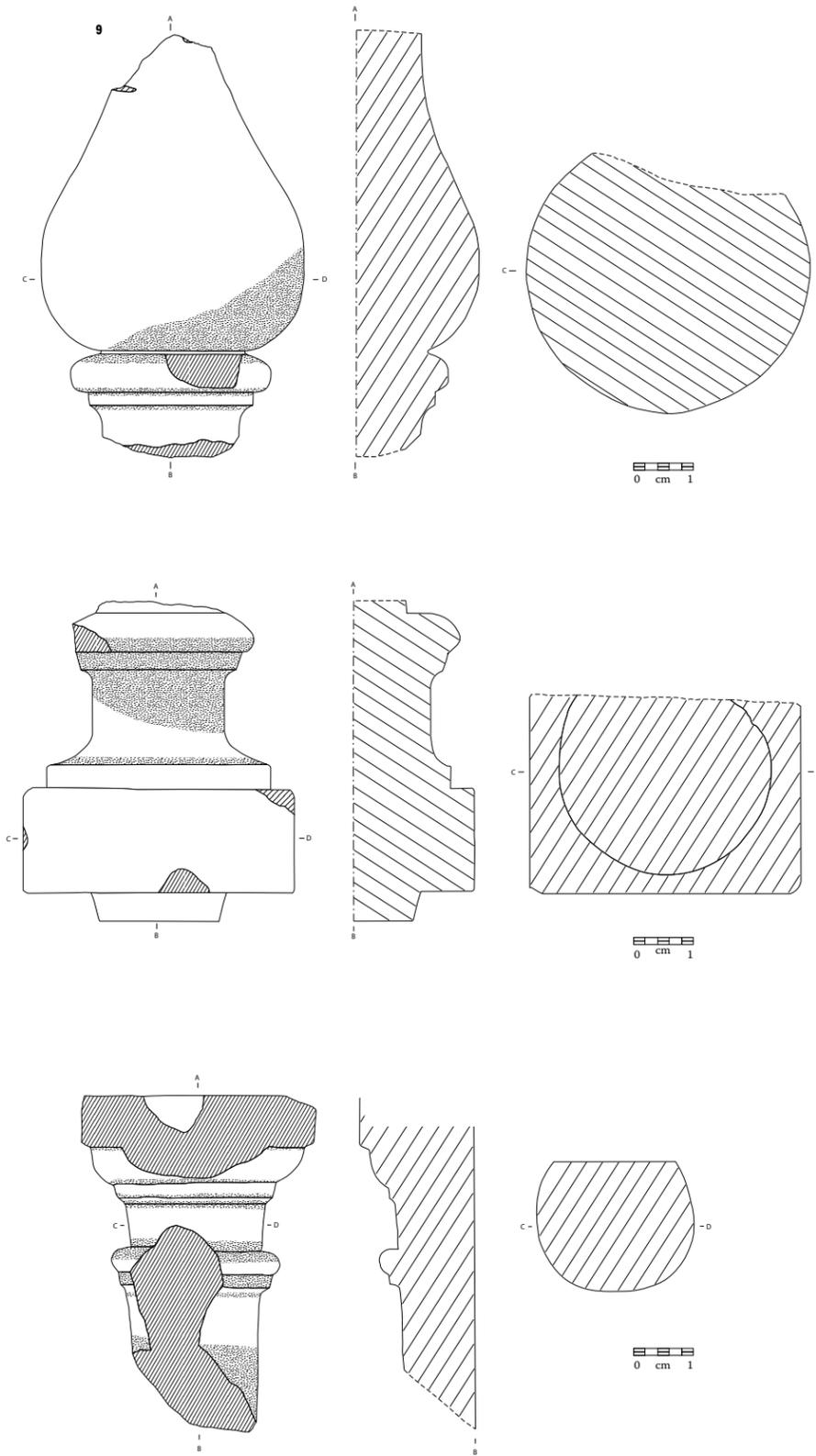
Le sondage creusé au niveau de la salle centrale du bosquet nord, agrémentée d'un grand bassin circulaire, a révélé l'existence d'une petite fosse arrondie creusée dans les remblais de nivellement du XVIII^e siècle, et comblée avec de la bonne terre. Observée dans les deux faces du sondage et située à 10 m (soit 30 pieds) du bord du bassin, cette fosse correspond à la tranchée de plantation de la palissade qui délimitait le compartiment de bosquet voisin. La surface de circulation qui entourait ce bassin faisait donc 10 m de large, exactement le même module que les tapis de gazon de l'extrémité est du jardin. Pressé de voir son jardin arriver à maturité, Léopold a dû planter des pieds de charmille légèrement plus âgés que ne le recommandait la prudence jardinière. En effet, les dimensions de cette tranchée de plantation – 80 cm à l'ouverture et 50 cm de profondeur pour ce qu'il en reste – sont supérieures à ce que préconise Dezallier d'Argenville dans son traité²¹.

D'après les sources d'archives, les pans inclinés des deux talus nord étaient revêtus de tapis de gazon prélevés dans les prairies environnantes. Un sondage pratiqué en travers de l'un de ces talus a révélé l'existence d'une couche de limons sableux humifères de 20 cm d'épaisseur recouvrant la surface des remblais de formation du pan incliné. Cette terre rapportée, par la légèreté de sa structure et la matière organique qu'elle contenait, constituait un substrat propice à l'enracinement et au développement de ces tapis de gazons, ce que ne permettaient pas les remblais argileux sous-jacents.

Les espèces végétales recensées

Pour connaître la palette végétale utilisée dans le jardin de Léopold au XVIII^e siècle, restaient les sources d'archives – assez prolifiques à ce sujet mais incomplètes – et la palynologie. Sur les douze échantillons prélevés²², seuls cinq présentaient une somme pollinique et une diversité taxinomique suffisantes pour permettre une interprétation²³. Malgré certaines limites²⁴, les résultats de cette analyse, croisés avec les données d'archives, offrent une image relativement cohérente du paysage environnant au XVIII^e siècle. La forte proportion du pin²⁵ (*Pinus*), observée dans tous les échantillons, est une conséquence de la proximité des forêts vosgiennes situées à 60 km à l'est de Lunéville. En revanche, sa surreprésentation (66 %) dans l'échantillon issu du substrat du XVIII^e siècle de la présence de pins dans les compartiments des bosquets. D'après les sources d'archives, ceux-ci étaient en effet peuplés de charmes, aubépines, cerisiers sauvages, épicéas, noisetiers, tilleuls, pins et « autres plants » prélevés dans les forêts environnantes. La présence de la sapinière (*Abies* et *Picea*) beaucoup plus marquée dans cet échantillon (10 %) que dans ceux issus du canal (1,5 %), ainsi que le charme (*Carpinus*) (3 %), absent des autres échantillons, doit également avoir un rapport avec la réalité du peuplement

des compartiments au XVIII^e siècle. Toutefois, ce dernier score paraît assez faible compte tenu du fait que ces compartiments étaient tous délimités par des palissades de charmilles. Cela tient certainement au mode de pollinisation du charme, qui ne fructifie que tous les cinq à dix ans. Globalement, la très forte proportion de pollens d'arbres observée dans l'échantillon provenant du substrat des bosquets du XVIII^e siècle (91 %) reflète la réalité du paysage qui régnait dans cette partie boisée du jardin. Par ailleurs, l'échantillon provenant du comblement de l'aqueduc implanté au pied des talus nord est largement dominé par le tilleul (*Tilia*) (26,5 %), alors que cette essence est peu pollinisatrice, et qu'elle affiche un score relativement modeste dans tous les autres échantillons (6 % en moyenne). Cette forte représentation s'explique par la proximité des alignements de tilleuls plantés sur l'allée « du milieu des talus » et de part et d'autre du parterre. Quant aux échantillons issus des corrois d'argile du canal, leur analyse rend compte d'un paysage environnant fortement anthropisé, mais avec un couvert arboré encore bien présent : aulnaies-saulaies des ripisylves de la Vezouze, chênaies-hêtraies des forêts environnantes, corylaies-boulaies de leurs lisières. Les plantes hygrophiles et aquatiques, attendues dans un contexte de cours d'eau, sont également représentées (entre 5 et 10 %). Notons au passage le nénuphar (*Nymphaea*) taxon inféodé aux eaux calmes et assez profondes (60-80 cm), qui a pu être introduit de façon volontaire dans le canal, mais aussi les *Ranunculaceae*, le trèfle d'eau, la massette, les épilobes, le souchet. Ces essences sauvages typiques des bordures des étangs et des marais témoignent à l'évidence du peuplement végétal des berges marécageuses de la Vezouze situées en amont du site, voire du site de prélèvement de l'argile. Certains de ces végétaux ont pu également coloniser les eaux calmes du canal lorsque son entretien s'est relâché. Le prélèvement issu du talus argileux de la branche sud de la croix du canal affiche un taux de renonculacées très important (50 % du score total des plantes hygrophiles et aquatiques). Or cette famille comprend plusieurs taxons aquatiques ou semi-aquatiques présents naturellement en Lorraine. Parmi eux, le Populage des Marais (*Caltha palustris*), plante tapissante à fleurs jaunes et aux feuilles en forme de cœur, poussant par petites touffes et aimant les sols argileux et humides, est considérée par les jardiniers comme la plante « incroyable » des berges de bassins. Elle a pu être utilisée au XVIII^e siècle pour agrémenter et stabiliser le pan incliné du bord en talus de la croix du canal, dont la fouille a révélé qu'il était recouvert d'argile. Sur les tableaux du XVIII^e siècle représentant le Rocher, la surface de ce pan incliné est justement traitée avec un effet graphique moutonnant.



9. Éléments de la balustrade couronnant le mur de soutènement de l'esplanade et de la terrasse du Quinconce. Ces éléments n'existaient pas à l'époque de Léopold, ils ont été rajoutés par Stanislas aux alentours de 1740.

10



10. Tranchée de plantation des arbres d'alignement bordant les tapis de gazon de l'extrémité est du jardin. Ces tranchées à fond plat et aux parois évasées, de 2,50 m de large et 1 m de profondeur, sont creusées dans les sables et graviers du substrat géologique et leur comblement est constitué d'un sédiment humifère très homogène.

Cette étude, grâce à l'analyse croisée de la documentation historique et des données de terrain, a permis de révéler l'ampleur et la réalité technique des travaux engagés par Léopold I^{er} de Lorraine pour mettre l'environnement du château de Lunéville en adéquation avec sa nouvelle fonction de palais ducal. En effet, celui-ci n'a pas hésité à détourner une rivière, à faire déplacer des tonnes de sédiments et transplanter des milliers d'arbres provenant des forêts alentour, pour rendre ce site, jusque-là désolé et disparate, agréable à la vue – selon les principes paysagers à la mode en ce début de XVIII^e siècle – et susceptible de rivaliser avec les jardins réguliers et classiques créés par Le Nôtre à Versailles.

Références bibliographiques

- BENETIERE M.-H., 2000, *Jardin, Vocabulaire typologique et technique*, sous la dir. de M. Chatenet et M. Mosser, Paris, Éditions du Patrimoine, 428 p.
- CAILLAULT P.-Y., 2008, *Lunéville, Restauration des jardins, parcs et bosquets, Étude préliminaire: analyse des différentes parties du jardin en préparation des sondages archéologiques*, conseil général de Meurthe-et-Moselle.
- DEZALLIER D'ARGENVILLE A.-J., 1747, *La théorie et la pratique du jardinage où l'on traite à fond des beaux jardins appelés communément les jardins de plaisance et de propreté*, « Thesaurus », Actes Sud/ENSP, 2003, 662 p.
- LACHIVER M., 1997, *Dictionnaire du monde rural, Les mots du passé*, Paris, Fayard, 1766-XL p.
- LEGUAY J.-P., 2009, *Terres urbaines. Places, jardins et terres incultes dans la ville au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 350 p.
- MENILLET F., 2005, *Notice explicative, Carte géologique de la France (1/50 000), feuille de Lunéville (269)*, 2^e édition, Orléans, BRGM, 67 p.
- TRAVERS C., 2010, *Jardin du château de Lunéville (54), Étude archéologique, Document final de synthèse*, 3 vol., conseil général de Meurthe-et-Moselle, SRA Lorraine.
- TRONQUART M., 2005, *Aménagement du jardin du château de Lunéville: étude documentaire*, service régional de l'Inventaire.